

MASTER

Droit Economie et Gestion

Mention Finance

Parcours **EGR (Formation initiale)****SEMESTRE 1 EGR = 30 crédits**

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (CC, CT)		2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
Marchés financiers 1	5	5	Max (0.5 x CC+ 0.5 x CT ; CT)		CT
Econométrie	4	4	50%	50%	CT
Outils informatiques pour financiers	2	2		100%	CT
Anglais	3	3	100%		CT
Mathématiques financières	2	2		100%	CT
Politique de financement	3	3		100%	CT
Finance internationale	2	2		100%	CT
Modélisation stochastique en finance 1 (option 1)	7	7	Max (0.4 x CC+ 0.6 x CT ; CT)		CT
Options et produits structurés (option 1)	2	2		100%	CT
Analyse financière (option 2)	4.5	4.5		100%	CT
Activités bancaires et marchés financiers : éléments de réglementation et de supervision (option 2)	4.5	4.5	50%	50%	CT

SEMESTRE 2 EGR = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (CC, CT)		2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
Marchés financiers 2	4	4	Max (0.5 x CC+ 0.5 x CT ; CT)		
Gestion des flux financiers et des risques dans l'entreprise	3.5	3.5	20%	80%	CT
Anglais	2.5	2.5	100%		CT
Projet professionnel	2	2		100%	CT

Stage ou mémoire	7	7		100%	
Modélisation stochastique en finance 2 (option 1)	7	7	Max (0.4 x CC+ 0.6 x CT ; CT)		CT
Développement C++ (option 1)	4	4		100%	CT
Evaluation des entreprises (option 2)	4	4		100%	CT
Gestion des assurances (option 2)	3.5	3.5	40%	60%	CT
Opérations et gestion bancaires (option 2)	3.5	3.5	50%	50%	

Option DU Césure de professionnalisation entre le M1 et le M2

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
DU césure	7	7	CT	

L'option DU césure de professionnalisation implique de faire son master 1 sur deux années universitaires. Cette option offre aux étudiants la possibilité d'effectuer un ou deux stages de 6 mois, après les deux semestres de cours de M1. Le succès aux épreuves disciplinaires de M1 permet de capitaliser 60 ECTS. Au retour de l'année de césure, l'étudiant se voit délivrer le titre intermédiaire de maîtrise relatif au master 1 et en cas de note supérieure à 10 à son (ses) stage(s) le DU césure de professionnalisation.

Le DU césure de professionnalisation est évalué sur rédaction et soumission d'un (des deux) rapport(s) de stage et d'une soutenance orale du rapport d'un stage, permettant de faire un retour sur les compétences professionnelles acquises en lien avec les enseignements de M1. L'évaluation intègre également une note donnée par le (les) tuteur(s) en entreprise, visant à évaluer le comportement et les aptitudes et compétences professionnelles de l'étudiant. Dans le cas où un seul stage est effectué, l'évaluation du rapport, celle de la soutenance orale et celle du tuteur d'entreprise comptent respectivement pour 50%, 25% et 25% de la note finale. Dans le cas où deux stages sont effectués, l'évaluation des rapports, celle de la soutenance orale et celle des tuteurs d'entreprise comptent respectivement pour 60%, 20% et 20% de la note finale.

Est-il prévu une 2^{nde} session ? : OUI

*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis ? : OUI

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC **non validés** ? : OUI

*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2^{nde} session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2^{nde} session :

-La meilleure des deux notes entre la 1^{ère} session et la 2^{nde} session est retenue : **NON**

-La note de la 2^{nde} session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence justifié en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence injustifiée en 2^{nde} session : **Défaillance**

*Absence justifié en 2^{nde} session : **Défaillance**

Règles particulières :

*Existe-t-il des notes-seuils pour la validation des semestres, des UE ou des EC? **NON**

*Existe-t-il un passage conditionnel en master 2 ? : **NON**

*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du master 1 au master 2 : **OUI – critères définis par chaque responsable de M2**

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise :

Chaque semestre du master 1 doit avoir été validé : **OUI**

La moyenne du master 1 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...) : **NON**

Y-a-t-il compensation entre semestres ? : NON

Mode d'attribution de la mention du diplôme:

*Maîtrise : la mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 : **OUI**

*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

Seuils des mentions attribuées (à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous) :

*Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

*Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

*Mention « Très Bien » : Note >= 16/20

Précisions sur le stage

Le stage est d'une durée minimum de trois mois. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en présence de l'enseignant référent.